



# Présomptions et responsabilités

Sous la direction scientifique d'Anthony Tardif,  
Maître de conférences en droit privé et sciences  
criminelles à l'Université de Haute-Alsace

8h40 - 17h30

Vendredi 22 septembre 2023  
Amphi 1  
16 rue de La Fonderie, Mulhouse

## Inscription :

Gratuite et obligatoire à l'adresse suivante  
: <https://forms.gle/88HXdizoKcJpzjf7>



## Contact :

[nathalie.arbousset@uha.fr](mailto:nathalie.arbousset@uha.fr)

## Formation :

Manifestation habilitée au titre de  
la formation continue des  
avocats. Attestations de présence  
délivrées sous réserve d'une  
présence effective

Avec le soutien et le concours de

8h40

Accueil des participants

9h

Allocutions d'ouverture :

**Blandine Rolland**, Professeur à l'Université de Haute-Alsace, Directrice du CERDACC (UR 3992) et **Anthony Tardif**, Maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace, CERDACC

### Présomptions et fait générateur de responsabilité (faute et garde)

Sous la présidence de Madeleine Lobe Lobas, Maître de conférences HDR à l'Université de Haute-Alsace, CERDACC

9h10

*La notion de présomption en théorie du droit*

**Ludovic Pailler**, Professeur à l'Université de Lyon 3

9h30

*Les présomptions de faute en droit de la responsabilité civile*

**Olivia Robin-Sabard**, Professeur à l'Université de Tours

9h50

*Les présomptions de faute en droit pénal*

**Guillaume Beaussonie**, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole

Débat/pause

10h30

*Les présomptions de faute en droit de la responsabilité administrative*

**Pierre Serrand**, Professeur à l'Université d'Orléans

11h

*Les présomptions de faute en droit comparé – Pays de Common law (droit anglais)*

**Simon Taylor**, Professeur à l'Université Paris Nanterre

11h30

*Les présomptions de faute en droit comparé – Exemple d'un système de droit mixte*

**Daniel Gardner**, Professeur à l'Université Laval (Canada)

11h50

*Rapport intermédiaire sur les présomptions de faute*

**Fabrice Leduc**, Professeur à l'Université de Tours

### Présomptions et constantes de la responsabilité (dommage et causalité)

Sous la présidence de Marie-France Steinlé-Feuerbach, Professeur émérite à l'Université de Haute-Alsace, Directeur honoraire du CERDACC

14h00

*Les présomptions de dommage – Les préjudices nécessaires en droit du travail*

**Yann Leroy**, Professeur à l'Université de Lorraine

14h30

*Les présomptions de dommage moral en droit administratif*

**Emilie Barbin**, Professeur à l'Université Grenoble Alpes

15h00

*Les présomptions de dommage moral en droit polonais et en droit suisse*

**Fryderyk Zoll**, Professeur à l'Université de Cracovie « Jagiellonian University » (Pologne)

15h30

*Les présomptions d'imputabilité en droit anglais*

**Stathis Banakas**, Professeur à l'Université de Norwich (Angleterre)

Débat/pause

16h10

*Les présomptions en droit médical*

**Juliette Dugne**, Maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace, CERDACC

16h40

*Les présomptions de dommage en droit italien*

**Roberto Carleo**, Professeur à l'Université degli Studi di Napoli « Parthenope » (Italie)

17h

*Les présomptions de dommage en droit allemand: application au droit d'auteur*

**Pawel Kamocki**, Docteur de l'Université Paris Descartes, Juriste à l'Institut Leibniz

17h15

*Rapport conclusif*

**Philippe Brun**, Avocat général à la Cour de cassation, Agrégé des facultés de droit